

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2023 - 153

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 06 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 06 décembre à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 29 novembre 2023.

Présents : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Stéphane BOYER, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Gilles MARGUERON, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Erica SANDFORD, Jérémy TRACQ.

Absents : Roland AVENIERE, Maurice BODECHER, Natacha BRENIER, Christian CHIALE, Agnès BALZER, Christian FINAS, Marc KONAREFF, Laure MAURETTE, Christian SACCHI, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER.

Procurations : Maurice BODECHER à Stéphane BOYER
Natacha BRENIER à Jean-Claude RAFFIN
Christian SACCHI à Jean-Marc BUTTARD
Karin THEOLIER à Erica SANDFORD

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Nombre de pouvoirs : 04

Nombre de votants : 22

Madame Nathalie FURBEYRE a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Budget annexe 2023 ZAE Terres Blanches
- Décision modificative n°01

Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Vice-président, expose à l'assemblée la nécessité de délibérer sur un projet de décision modificative n° 1 au Budget annexe 2023 ZAE Terres Blanches de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise afin de permettre les écritures de stocks de fin d'année. Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** la décision modificative n° 01 au Budget annexe 2023 ZAE Terres Blanches de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise dans les conditions suivantes :

DM N°1 BUDGET ZAE TERRES BLANCHES

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6015-020 : Achats stockés - Terrains à aménager	0.00 €	706.11 €	0.00 €	0.00 €
D-6045-020 : Achats d'études et prestations de services (terrains à aménager)	5 712.80 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-605-020 : Achats de matériel, équipements et travaux	4 598.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-608-020 : Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	11 308.80 €	706.11 €	0.00 €	0.00 €
R-71355-020 : Variation des stocks de terrains aménagés	0.00 €	0.00 €	124 477.60 €	225 264.85 €
TOTAL R.042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	124 477.60 €	225 264.85 €
D-608-020 : Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	46.38 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-796-020 : Transferts de charges financières	0.00 €	0.00 €	46.38 €	0.00 €
TOTAL 043 : Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	46.38 €	0.00 €	46.38 €	0.00 €
D-68111-020 : Intérêts réglés à l'échéance	46.38 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	46.38 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7015-020 : Ventes de terrains aménagés	0.00 €	0.00 €	117 970.00 €	0.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	117 970.00 €	0.00 €
R-767363-020 : Établissements et services rattachés à caractère administratif	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 533.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 533.00 €
Total FONCTIONNEMENT	11 401.22 €	706.11 €	242 493.96 €	231 797.85 €
INVESTISSEMENT				
D-3555-020 : Terrains aménagés	124 477.60 €	225 264.85 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	124 477.60 €	225 264.85 €	0.00 €	0.00 €
D-1641-020 : Emprunts en euros	100 787.25 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	100 787.25 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	225 264.85 €	225 264.85 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		10 696.11 €		10 696.11 €

- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.
Pour copie conforme, Modane, le 11 décembre 2023.

Le Président
Christian SIMON

